

Le Jardin des plantes

Créé à l'initiative de la Société d'horticulture de la Sarthe, le Jardin des plantes est un site classé depuis 1945. La gestion et l'entretien des lieux dépendent aujourd'hui de la Ville du Mans qui s'est engagée à en préserver l'originalité.

Page modifiée le mardi 27 juillet 2021 • Données Ville du Mans

Attraits



© Ville du Mans

Le Jardin des plantes forme ensemble de cinq hectares, très horticole. Il est composé de **deux parties distinctes**.

- Un jardin régulier, avec une roseraie et un mail en terrasse planté de plusieurs rangées de tilleuls,
- un jardin paysagé, dont les allées sinueuses rénovées mènent à une pièce d'eau.

Ces deux jardins sont reliés entre eux par un **passage souterrain** en rocaille.



© Ville du Mans

Un kiosque à musique, réplique de ceux du XIX^e siècle, a été ajouté en 2004, comme un clin d'œil à l'époque de conception du Jardin des plantes.

On y donne des **concerts gratuits** le dimanche après-midi, pendant la belle saison. [Retrouvez les dates des prochaines manifestations dans l'agenda.](#)

COUP DE CŒUR

Depuis plus de 20 ans, le manège du Jardin des plantes est une institution. Ce joli carrousel d'une vingtaine de places est ouvert pendant toutes les vacances scolaires ainsi que chaque mercredi et samedi après-midi.

Équipements

Les enfants de 3 à 12 ans peuvent se divertir sur les jeux, à proximité du carrousel.

Pour votre confort, des sanitaires sont à votre disposition aux deux extrémités du site, côté rue Prémartine et côté rue de l'Éventail.

Accès



© Ville du Mans

Les entrées principales se trouvent rue de Flore, rue Pierre-Belon, rue Prémartine et rue de l'Éventail.
Vous pouvez [localiser le site sur une carte](#). Les différentes entrées y sont indiquées par une **flèche orange**.

Horaires

Le parc ouvre au public, **tous les jours** de l'année, à 9 h. L'heure de fermeture varie selon les périodes suivantes.

18 h 50	Du 16 mars au 15 mai
19 h 50	Du 16 mai au 15 septembre
18 h 50	Du 16 septembre au 15 novembre
17 h 50	Du 16 novembre au 15 mars

Le parc peut être **ponctuellement fermé**, en partie ou en totalité, pour nécessités de service ou en cas d'importantes intempéries.

Règlement

L'accès aux pelouses est autorisé, sauf indication contraire. Il est interdit de se baigner et de pêcher dans le lac. Même tenus en laisse, les chiens ne sont pas admis au sein du jardin.
Pour en savoir plus sur les autorisations et interdictions, nous vous invitons à consulter le règlement complet.



TÉLÉCHARGER : LE RÈGLEMENT DU PARC
(pdf, 28 ko)

1200

rosiers

C'est le nombre de plants qui composent la roseraie.

Histoire

Qu'est-ce que le Jardin des plantes du Mans partage avec le Bois de Boulogne, le parc Monceau et les Buttes-Chaumont, à Paris ? Ces parcs ont tous été créés par le même paysagiste, Jean-Charles-Adolphe Alphand (1817-1891).

Ce proche du baron Haussmann, responsable du service des Promenades de Paris, au second Empire, avait été sollicité par la société d'horticulture mancelle pour dessiner le Jardin des plantes. Il a été réalisé entre 1867 et 1870.



La roseraie en 1926.
© Ville du Mans



La maison du gardien, aujourd'hui disparue.
© Ville du Mans



© Ville du Mans

